



## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale de la Municipalité de Saint-Hugues, que le conseil, à une session ordinaire tenue au 390 de la rue Notre-Dame, à Saint-Hugues, le 15 janvier 2019

**A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-3-19 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-2-16**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement au 171 rue Saint-Germain, local 103, Saint-Hugues (Québec), aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-HUGUES, ce dix-huitième jour du mois de janvier deux-mille-dix-neuf.

Carole Thibeault  
Directrice générale et secrétaire-trésorière